



Erreur diagnostic cancer sein

Par **moussia**, le **06/06/2013** à **13:48**

Bonjour,

J'ai été opérée d'un cancer du sein en 2010. A la biopsie mammaire, on diagnostique un cancer intracanalair in situ. A la première opération, même chose; ensuite on décide de l'ablation, et les analyses montrent toujours un cancer in situ.

En août 2012, je me retrouve avec des métastases osseuses et ostéo médullaires, dont l'origine est mammaire.

Les médecins me disent qu'un cancer in situ ne peut pas produire de métastases; j'en conclus qu'une ou des cellules cancéreuses invasives existaient mais n'ont pas été vues en 2010. Les lames ont été relues en 2012, et on n'a rien trouvé, me dit-on.

Puis-je espérer la reconnaissance d'une erreur, même si elle n'était pas évitable? Un dédommagement? Je suis en arrêt de longue maladie, et ne pourrai plus travailler (j'ai 50 ans). La maladie dont je suis atteinte se soigne mais ne se guérit pas; mon espérance de vie est probablement très raccourcie...

Qui dois-je contacter?

Est ce que cela relève de la CRCI?

Je remercie tous ceux qui voudront bien m'aider...